



Retranscription basée sur la vélotypie assurée par la société Le Messageur. Issu du travail de transcription en direct par un interprète de l'écrit, ce document peut comporter des approximations.

## Les ressources d'accessibilité

### Intervention de Laurette Uzan, responsable de la médiathèque Valentin Haüy

Bonjour à tous et merci beaucoup de m'accueillir pour ces deux très belles journées, "quand les mots me manquent", j'espère que les trois premières demi-journées vous ont apporté satisfaction et je vais continuer. Je vais partager mon écran pour présenter.

**La médiathèque Valentin Haüy** est un service qui propose à toutes les personnes dites handicapées, empêchées de lire, des livres accessibles, plus de 80 000 livres adaptés de façon gratuite, sur tout le territoire. Il y a des canaux de diffusion adaptée à chacun des besoins des types de publics. Nous travaillons également avec un réseau de plus de 300 bibliothèques et collectivités locales partenaires. 300 réseaux ou bibliothèques publiques sur le territoire, dont, probablement, un certain nombre d'entre vous, aujourd'hui, que je salue au passage.

La demande qui m'a été faite, pour cette intervention, c'est de recenser les formes d'adaptation disponibles.

Avant de se demander ce que les personnes peuvent lire, il m'a semblé intéressant de se demander ce que les personnes handicapées veulent lire.

Nous avons fait une enquête auprès de nos usagers pour en savoir un peu plus. Ce qui nous a été répondu de façon très systématique, c'est "plus de livres adaptés, plus de livres accessibles", cela ne nous a pas beaucoup surpris. Ce que les personnes handicapées veulent dire c'est exactement la même chose que ce que les personnes valides veulent dire, tous les livres, tous les contenus auxquels accèdent les valides, dans les mêmes délais que les valides. Aujourd'hui la sortie en librairie, dans les mêmes conditions, si je décline cette attente en ce qui concerne les bibliothèques, c'est une offre de lecture

publique comparable à celle que vous proposez au public valide. Vous allez me dire que ce n'est pas possible à l'heure actuelle, vous avez raison, à ce jour la réalité de l'offre documentaire accessible est celle d'une extrême pénurie.

8 % seulement des livres disponibles commercialement font l'objet d'une adaptation, le corollaire est que les personnes handicapées sont privées d'accès à plus de 92 % des livres. C'est véritablement plus de 92 %, car il y a une très grande variété de formats accessibles. Donc pour une personne qui a des besoins spécifiques, c'est beaucoup moins de 8 %.

Par exemple, je pense au livre adapté en langue des signes française à destination du public sur, globalement cela se compte en dizaines le nombre de titres adaptés disponibles. Nous sommes dans une pénurie documentaire. Nous parlons de famine de livres pour ces publics-là.

Quel était l'intérêt de se demander qu'est-ce que veulent lire les personnes handicapées si les ressources sont à ce point rares ? C'est une boussole dans nos choix stratégiques, nous voulons aller vers une offre de lecture publique comparable similaire à celle proposée au public valide. Ça a son importance.

Nous avons plongé dans le plus compliqué, le plus aride de notre intervention. Nous allons essayer de recenser les formes d'adaptation disponible et voir quels types d'adaptations vont concerner quel public.

On ne peut pas séparer les formats d'adaptation des outils de lecture. Je vais tenter de le faire le plus possible, mais il faut garder en tête qu'à un format correspond souvent un système technique de lecture.

Certains d'entre vous connaissent les lectures qui peuvent lire les livres Daisy, on peut dire la même chose des livres numériques, il y a des compatibilités qui varient d'un fournisseur à un autre.

Quand je parle de handicap et de personnes empêchées de lire, je vais situer les publics, on parle de déficience visuelle, de personnes aveugles ou malvoyantes qui vont avoir des besoins très variables en fonction de leur degré de déficience visuelle. De **surdité**, et de personnes sourdes qui l'ont été tôt, une personne qui est sourde à 70 ans n'aura pas de difficultés de lecture du fait de sa surdité, par contre, quand vous n'avez jamais lu avant de devenir sourd, il est très compliqué d'apprendre à lire une écriture phonétique alors même que vous ne l'avez jamais entendue. La construction grammaticale du français

est très différente de la construction grammaticale de la langue des signes française, elle est celle des personnes dont la LSF est la langue maternelle et qui peuvent être en difficulté pour lire le texte et nous avons pu citer des taux qui resteraient à réétudier, mais de 70 % de personnes sourdes précoces en grande difficulté avec l'écrit.

On parle également de **handicap moteur**, des personnes qui peuvent être en difficulté pour tenir un livre, tourner les pages, plutôt avec un handicap des membres supérieurs. Il y a aussi des personnes qui sont en difficulté pour maintenir leur regard sur une ligne. Ce sont des personnes avec des handicaps moteurs en général relativement sévères qui vont être concernées.

Des personnes avec **handicaps intellectuels** qui vont devoir avoir une adaptation de texte ou qui sont en difficulté pour comprendre un contenu, des personnes avec des troubles cognitifs, je vais vous parler de troubles dys même si cela a déjà été fait.

La question des **troubles cognitifs** peut recouvrir des personnes cérébrolésées aussi bien que des personnes avec Alzheimer, je vais rester plutôt dans les troubles du développement, notamment les troubles dys qui, pour le coup, permettent d'avoir un début de vue d'ensemble, et encore, vous verrez.

La **déficience visuelle**, vous connaissez tous les livres gros caractères papier, ils sont présents dans toutes les collections de bibliothèques. Nous avons quelques maisons d'édition ou collections spécialisées qui les fournissent. Ce sont des collections plutôt en cours de diversification ce dont on peut se féliciter.

Elles sont extrêmement bien répandues dans les collections de bibliothèques publiques, c'est de plus en plus facilement disponible.

Les **collections braille papier**, c'est environ 10 000 personnes, et toutes ne se pas en capacité de lire un livre en braille papier. Ce sont des collections qui sont extrêmement vitales pour les publics concernés. Il y a quelques entreprises ou associations qui en vendent en France. La plupart vont plutôt les traiter, du côté de l'Association Valentin Haüy, il y a 20 000 titres en braille papier, en prêt. Cela coûte cher, ça prend beaucoup de volume et le nombre de titres et d'exemplaires disponibles sur le territoire français, les 20 000 titres, ce sont les plus grandes collections braille papier au monde, cela alerte sur la rareté de ses collections.

**Les livres audio MP3 sur CD**, disponibles dans la quasi-totalité des bibliothèques, sont très employés par le public déficient visuel. Ces collections ont l'avantage d'une esthétique auditive très poussée, souvent de très belles lectures. Lors des avantages majeurs, leur rareté, il y a quelques milliers de titres disponibles sur CD. Audible propose 15 000 titres aujourd'hui en langue française. Il y a une offre en ligne qui est plus importante aujourd'hui. Oui, mais Audible n'est pas accessible, comme une grande partie des plates-formes en ligne, le livre audio dématérialisé est aujourd'hui encore largement inaccessible. C'est ce qui justifie l'existence de collections spécialisées, le format le plus utilisé dans le monde est le Daisy, sur EOLE il y a 60 000 titres adaptés en livre audio et dans des proportions similaires sur la BNF, par exemple.

Le **livre numérique** apparaît comme un espoir à l'avenir pour les publics les plus à l'aise avec le numérique. Je peux afficher en agrandi, vocaliser, je peux connecter une plage braille, et je peux le lire en braille numérique. Cela représente également l'avenir du braille.

Pour le public en situation de surdité, c'est des collections beaucoup plus rares, il s'en adapte quelques unités par ans. Il en a quelques dizaines de disponibles. Pour ces personnes qui peuvent être en capacité de lire, mais en difficulté, facile à lire et à comprendre peut avoir un véritable intérêt. Mais on verra qu'il y a aussi des ressources très rares.

Pour des publics dont les capacités de lecture sont plus poussées on peut penser aux **Facile à lire**. Je me permets un petit point pour bien distinguer le Facile à lire et le Facile à lire et à comprendre. Le Facile à lire et à comprendre, c'est un standard défini à partir de règles d'application stricte, c'est un standard européen. Si vous n'appliquez pas strictement ces règles, un document n'est pas facile à lire et à comprendre, il faudra le rédiger à nouveau pour le transcrire en Facile à lire et à comprendre. Le Facile à lire est une démarche qui a pour but de trouver dans l'édition générale délivre plutôt facile à lire, ce sont des livres destinés à tous les publics et voir quels sont ceux qui s'adaptent le mieux à des publics éloignés de la lecture.

Les deux démarches intéressantes ne sont pas similaires.

Un point sur **les publics sourds et aveugles**, c'est le braille qui constitue une solution. Un petit point que nous avons découvert nous-mêmes, nous avons reçu des demandes de personnes sourdes qui venaient de se faire implanter et qui avaient besoin, dans le cadre de leur rééducation, de pouvoir entendre un texte tout en le lisant, de ce point de vue, le Full Daisy, des livres audio + textes synchronisés représentent une solution qui a l'air de faire des adeptes.

Le **handicap moteur**, des personnes qui ont des difficultés à utiliser le livre physiquement. Ces personnes vont utiliser des connecteurs, il y a une petite image à l'écran, elle est sortie avec des couleurs surprenantes, le principe est le même, le connecteur est un gros bouton sur lequel il est facile d'appuyer. Il peut s'agir de connecteurs activés par les mouvements de la tête, de la bouche, le souffle. C'est une interface qui s'adapte aux capacités physiques de la personne, quelles qu'elles soient.

On va plutôt aller vers des livres dématérialisés, que ça soit des livres numériques, des PDF tant qu'il s'affiche bien sur l'écran de la personne et que la personne est en capacité de, confortablement, confortablement est important, lire sur écran. Il peut aussi s'agir de livres audio qui soient commerciaux ou Daisy.

Si je parle de **handicap intellectuel**, c'est pour ces publics que le Facile à lire est à comprendre a été conçu. Comme je vous le disais, les ressources sont extrêmement rares. Si le Facile à lire et à comprendre a pu être utilisé pour adapter les documents d'information, c'est extrêmement précieux, il existe extrêmement peu de collections généralistes en facile à lire et à comprendre. Il faut espérer que ces collections se développent à l'avenir, le besoin est prégnant.

Ces personnes peuvent avoir de vraies difficultés à déchiffrer, tout l'intérêt du livre audio, qu'il soit commercial ou Daisy, le Daisy ayant l'intérêt de se lire sur des appareils Daisy.

Ces appareils sont conçus pour être utilisables par des personnes avec un handicap intellectuel. Certains livres Facile à lire, je pense notamment les livres sans texte, ou alors les livres très illustrés, peuvent également être très intéressants pour des personnes avec handicap intellectuel en allant vers du document plus complexe en fonction des capacités de lecture de la personne.

Enfin, pour des publics avec handicap intellectuel, on pense souvent support d'animation. Il y a un grand nombre de supports d'animations qui peuvent être intéressants : Kamishibai, livre avec signes Makhaton qui permettent de raconter une histoire tout en signant pour la rendre plus compréhensible.

Je vais finir par ça, c'est ma dernière slide de liste, promis. **Les troubles dys**, quand on parle de troubles cognitifs, c'est beaucoup plus large. Les troubles dys sont eux-mêmes très larges. L'un des logos représente une planète, c'est bien qu'effectivement ce qu'on a voulu en représenter est une grande diversité de situations. De fait, les besoins et les difficultés de lecture d'une personne dyslexique ne rien

avoir avec les besoins et les difficultés de lecture d'une personne dyspraxique. Deux personnes dyslexiques peuvent avoir des besoins très différents.

Certaines solutions vont convenir à l'un et pas l'autre et on pourrait même dire qu'il y a autant de troubles dys et de besoins qu'il y a de personnes dys. Ce qu'on va chercher est une pluralité de solutions, mais ce sont des solutions qui sont adaptables aux besoins de chaque lecteur.

Très certainement, vous connaissez un certain nombre d'éditions ou de collections spécialisées dys dans les livres papier. Comme je vous le disais, une collection peut correspondre aux besoins de l'un sans correspondre aux besoins de l'autre. La plupart de ces collections visent plutôt des publics dyslexiques. Mais il en existe qui vise des publics dyspraxiques. Certaines collections vont se contenter d'agrandir le texte et de le placer dans une police spécialisée qui s'appelle l'Open Dyslexic et qui répond à un besoin de certains publics dyslexiques, mais pas tous. D'autres feront un véritable travail sur le texte, la mise en page pour rendre le livre véritablement plus compréhensible.

Le second média le plus utilisé par les publics dys, c'est l'audio. Qu'il s'agisse de livres audio commerciaux ou alors du livre audio Daisy, ayant le grand avantage de permettre la synchronisation texte + audio, ce qui a un intérêt lorsqu'on a une utilisation scolaire ou alors pour faire du livre un outil de remédiation qui facilite l'intégration du lien entre la façon dont quelque chose se lit et la façon dont quelque chose s'écrit. Le phonème et le graphème, c'est une des grosses difficultés rencontrées par les publics dys. Cela permet à une personne de commencer une lecture visuelle, quand la fatigue cognitive se fait sentir, elle peut passer à l'audio puis ensuite au texte, à n'importe quel moment pour retrouver une phrase qui semble particulièrement importante, par exemple.

Cette fluidité est extrêmement importante pour ces publics. Le livre numérique peut être une vraie solution de ce point de vue-là, je souligne la qualité des livres audionumériques adaptés en format FROG, il y a quelques centaines de titres disponibles avec un véritable travail sur le texte, c'est des documents de très grande qualité.

Le livre numérique d'une façon générale est extrêmement intéressant si l'application de lecture permet d'adapter l'affichage aux besoins de chacun. Ce qui est intéressant est qu'on peut vraiment adapter les paramètres de lecture qu'il s'agisse du choix de la police, de la couleur, de la taille de l'interlignage, l'espace entre les mots, entre les lettres dans un même mot, de façon très fine, au besoin d'une personne à un moment donné. Il faut que le livre numérique puisse être lu sur une application de

lecture, et ce n'est pas simple, un certain nombre d'applications de lecture ne vont pas gérer certains formats ou certaines DRM, le code de sécurité mis sur lui pour ne pas qu'il puisse être copié et partagé.

Le Facile à lire et le Facile à lire et à comprendre peut répondre à certains besoins

Le livre audio est le média le plus utilisé par le public en situation de handicap et le livre numérique constitue une piste extrêmement intéressante pour l'avenir. Pour qu'on ne se perde pas dans cette forêt que je vous ai décrite, je vous propose qu'on revienne à notre boussole, l'attente des publics. Donc une offre de lecture publique comparable à celle qu'on propose au public valide, mais en totalement accessible.

Si je prends cette boussole, je vois quelques écueils, j'ai cité 12 formes d'adaptation. Potentiellement, vous pouvez acquérir dans chacune de ses 12 formes, c'est intéressant de le faire. Mais si j'acquiers cinq livres dans chacune de ces 12 formes, et il y en a d'autres, j'arrive à 60 titres avec des prix qui peuvent être importants, car ce sont des adaptations spécifiques. Le budget d'acquisition peut totalement s'épuiser de cette façon.

Au risque de devoir retourner vers le public en disant "venez, nous avons une offre de lecture accessible pour vos besoins à vous, nous avons 5 titres", est-ce que vous pourriez dire à une personne valide "venez dans notre bibliothèque, nous proposons 5 titres" ? Probablement pas.

On veut proposer une offre de lecture publique, quelque chose qui puisse être nommée offre de lecture publique. Et donc comparable à celle qui est proposée aux personnes valides. Deuxième risque, construire des collections hors-sols, qu'est-ce que je veux dire par là ? Quand on parle de publics en situation de handicap, on parle de publics non fréquentant.

Ils ne vont pas venir d'eux même dans la bibliothèque, en tout cas pas sans un gros travail en amont de notre part. Ils penseront que votre bibliothèque ne propose rien pour eux. Ce sont des publics qu'il faut aller chercher. Il faut développer une politique documentaire accessible, mais si on ne pense pas la médiation, les partenariats locaux, la communication, l'accessibilité des lieux, la formation des équipes, etc., ça ne marchera pas.

Je vais vous proposer quelques conseils issus de notre modeste expérience. Nous avons travaillé avec un grand nombre de bibliothèques et chacune de ces bibliothèques, chacune de ces collectivités locales,

nous a raconté quel était son projet, comment il était construit. Nous en voyons passer pas mal. Quelques centaines par an, en fait.

Je vais tirer juste quelques conseils peut être basiques : partir des publics, si on les construit sans eux, il est peu probable que le fonds atteigne le public, ne manquez pas la prochaine table ronde qui va parler de la construction d'un réseau partenarial. Aller toucher des publics non fréquentant cela demande de construire une politique partenariale nationale, mais surtout locale.

L'étape du diagnostic de territoire est extrêmement importante pour la réussite de la suite de votre projet. Troisième chose : je vous invite à cumuler édition commerciale et exception handicap. L'édition commerciale ne peut pas répondre à tous les besoins, car elle est soumise à une logique économique qui, quel que soit le degré de bonne volonté des acteurs, ces acteurs doivent bien payer des salariés. À un moment donné, leur liberté d'action est limitée, n'hésitez pas, pour avoir des collections un peu importantes à cumuler exception handicap et édition commerciale.

Enfin, faites-vous appuyer par votre structure, il faut que cela soit appuyé par la formation des professionnels. Tout ça marchera, car la volonté d'une politique documentaire accessible rentrera dans le cadre d'un projet global d'équipement ou de réseau.

## Questions

### **Concernant les livres audio MP3, pourquoi ne sont-ils pas accessibles ?**

Les livres audio MP3, on ne peut pas parler du document accessible, car c'est un document structuré dans lequel je ne peux me déplacer facilement. L'intérêt d'un livre Daisy, je peux utiliser la table des matières et aller à tel chapitre, ce que ne permettra pas le livre audio MP3. Pour autant, c'est une ressource intéressante.

La ressource pour laquelle j'ai dit qu'il y avait un vrai problème d'accessibilité, ce sont les plates-formes en ligne qui diffusent de façon dématérialisée célèbre du MP3. Et elles sont inaccessibles, c'est un problème d'accessibilité numérique, quelqu'un qui utilise un lecteur d'écran sera dans l'incapacité d'utiliser la très grande majorité de ces plates-formes qui proposent des livres audio en ligne.



## **Pourriez-vous nous donner des exemples d'applications de lecture adaptée pour les dys ?**

Par exemple, un certain nombre d'enfants dys utilise une application qui s'appelle Dysvocale, qui va permettre de vocaliser et d'extraire le texte, notamment de documents PDF pour les ajuster au besoin d'une personne dyslexique. Sur la dyspraxie, l'outil de référence et le cartable fantastique, il va avoir à peu près les mêmes fonctionnalités. Sur la lecture de livres numériques ou de livres en Daisy, texte, audio ou les deux, il existe des applications pour Smartphones et tablettes comme VoiceDream Reader qui doit être autour des 20 € ou Dolphin Easy reader qui est gratuit.

Il y a eu un très gros travail pour rendre l'application très pratique, très configurable pour des publics dys.

## **Pour utiliser l'exception handicap faut-il créer le document accessible par une structure agréée ou est-ce qu'on peut le faire nous-mêmes ?**

Il faut soit faire créer le document par une structure agréée ou alors se faire agréer, vous pouvez le faire, les deux sont légalement possibles. Il y a deux niveaux d'agrément : l'inscription qui permet de prendre un livre du commerce et de l'adapter et l'agrément qui permet d'obtenir de l'éditeur le fichier source. Il faut quand même garder en tête que l'adaptation est une activité très technique et coûteuse en temps et en ressources.

Parfois il peut être plus efficace de le faire faire par une structure qui a déjà les équipes ad hoc. Ça permet de ne pas refaire le même titre dans un grand nombre de structures parallèlement, mais plutôt de mutualiser de façon à ce que... À rendre plus efficaces les moyens disponibles.

## **Qu'est-ce qu'un ouvrage avec pictogrammes ?**

Un ouvrage avec pictogrammes est un ouvrage dont le texte va être augmenté d'images simplifiées et conçues pour être compréhensibles par des publics, en général plutôt avec des handicaps intellectuels, mais il peut aussi s'agir de public avec des troubles cognitifs ou de personnes sourdes. C'est fréquent dans un document en facile à lire et à comprendre.

Il y a une grammaire de pictogrammes de façon à ce qu'un même pictogramme puisse toujours dire la même chose. Il existe quelques documents adaptés avec pictogrammes, mais on reste sur des volumes très restreints.